

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 9 mai 2022 à 18 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-22-05-27

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-22-05-28

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-22-05-29

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 AVRIL 2022

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 19 avril 2022, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 19 avril 2022.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-22-05-30

AUGMENTATION DE LA TARIFICATION EN TRANSPORT ADAPTÉ POUR LES USAGERS - TACAL

CONSIDÉRANT l'article 4.2 du programme de subvention au transport adapté du ministère des Transports qui stipule que les municipalités locales doivent approuver, par résolution de leur conseil municipal, la grille tarifaire appliquées aux usagers selon des catégories qu'elles déterminent;

CONSIDÉRANT la demande du conseil d'administration de Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle d'augmenter le tarif de 0,50 \$ pour les services de transports organisés;

EN CONSÉQUENCE, d'approuver l'augmentation de 0,50 \$ du tarif pour les services de transports organisés passant ainsi de 3,00 \$ à 3,50 \$ par usagers.

De publier une copie certifiée conforme de la présente résolution dans le journal local et afficher ladite résolution dans chaque véhicule du TACAL.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Madame la conseillère Véronie Whear se retire.

A-22-05-31

TRANSFERT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES À L'ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT - COÛTS EXCÉDENTAIRES DE RÉGLEMENTS ET PROJETS FERMÉS

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de financer, à même l'état des activités financières au 31 décembre 2021, les dépenses excédentaires des projets et règlements fermés à cette date;

EN CONSÉQUENCE, d'affecter, à même les activités financières 2021, la somme de 2 146,05 \$ afin de couvrir les dépenses excédentaires des projets et règlements ci-dessous mentionnés :

Projet S20-458 A - Rénovation de la caserne #3 2 146,05 \$.

De transférer la somme de 2 146,05 \$ de l'état des activités financières à l'état des activités d'investissement pour servir de financement aux projets et règlements ci-dessous mentionnés, le tout, tel que démontré aux états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-22-05-32

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2021 CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LES ÉTATS FINANCIERS ET LE TAUX GLOBAL DE TAXATION DE L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-12-744 adjugeant à Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., le mandat pour l'audit du rapport financier et du taux global de taxation de l'exercice 2021 de l'agglomération;

CONSIDÉRANT le rapport financier 2021 consolidé de la Ville, de type municipalité locale avec agglomération, déposé par l'auditeur à la trésorière de la Ville le 9 mai 2022, dans lequel celui-ci fait rapport de sa vérification au conseil, tel que prévu à l'article 108.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter le rapport financier 2021 consolidé de la Ville, de type municipalité locale avec agglomération, pour l'exercice terminé le 31 décembre, tel que déposé par la trésorière à la présente séance.

De transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-22-05-33

AFFECTATION À MÊME LE SURPLUS NON AFFECTÉ - SURPLUS AFFECTÉ PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT le surplus non affecté disponible au dépôt des états financiers 2021;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 28 746,09 \$ du surplus non affecté est attribuable à la vente de terrains du Parc industriel;

EN CONSÉQUENCE, d'affecter la somme de 28 746,09 \$ à même le surplus non affecté au 31 décembre 2021 afin d'augmenter le fonds réservé du Parc industriel.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-22-05-34

TRANSFERT POUR LE PAIEMENT DES ÉCHÉANCES ANNUELLES DE RÉGLEMENTS D'EMPRUNT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT l'article 8 alinéa 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* visant à utiliser les excédents d'emprunts contractés pour le paiement des échéances annuelles;

EN CONSÉQUENCE, d'affecter l'excédent d'emprunt au paiement du remboursement, en capital et intérêts de l'échéance annuelle 2022 du règlement d'emprunt numéro A-69 pour le camion citerne du Service de la sécurité incendie au montant de 2 996,22 \$.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-22-05-35

NOMINATION DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que madame Noémie Campeau et messieurs Cédric Piché et Zakary Marinier, actuellement auxiliaires au Service de la sécurité incendie, ont complété avec succès la section 2 de leur programme de formation pompier 1 et ont réussi les examens de santé pour l'embauche de pompiers;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, de nommer madame Noémie Campeau et messieurs Cédric Piché et Zakary Marinier à titre de pompiers à temps partiel en date de la présente séance.

Madame Campeau et messieurs Piché et Marinier s'engagent à résider à 8 kilomètres de l'une des casernes situées dans les limites territoriales de l'agglomération de Mont-Laurier pour la durée de l'embauche.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-22-05-36

CRÉATION DU PROJET R22-501-A ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE 4 HABITS DE COMBAT POUR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT le règlement numéro A-11 de l'Agglomération de Mont Laurier et ses amendements constituant un fonds de roulement de 160 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour procéder à l'acquisition de 4 habits de combat pour le Service de la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, de décréter un emprunt temporaire au montant de 8 202,28 \$ à même le fonds de roulement de l'agglomération de Mont Laurier pour effectuer le paiement comptant du cout d'acquisition de 4 habits de combat pour le Service de la sécurité incendie, au montant de 8 982,57 \$, la différence de 780,29 \$ représentant les remises de TPS et TVQ.

De rembourser cet emprunt au fonds de roulement sur une période de 5 ans, de 2023 à 2027 inclusivement, par versements de 1 640,44 \$ la 1ère année et de 1 640,46 \$ les 4 années suivantes.

D'accepter qu'un transfert bancaire de 8 202,28 \$ soit effectué du fonds de roulement de l'agglomération à l'état des activités d'investissement pour financer cette dépense et de nommer ce projet R22-501 A.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-22-05-37

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire